

28 OCT. 2015

POLYNESIE FRANCAISE  
 COMMUNE DE MAHINA  
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
**14 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE  
**14 octobre 2015**

DATE DE SEANCE  
**22 octobre 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	21
Procuration	10
Votants	31
Abstention	00
Suffrage exprimé	31
POUR	31
CONTRE	00

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	
COJAN Marie-Pauline	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
VERO Jacki	7 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
WONG Célestine	8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 <sup>ème</sup> Adjoint		X	FRITCH Frédéric, 1 <sup>er</sup> Adjoint
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	VERO Jacki, Conseiller Municipal
IZAL Yves	Conseiller M		X	YEE ON Léonce, 5 <sup>ème</sup> Adjoint
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M		X	TEUIRA Damas, Maire
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.		X	WONG Célestine, Conseillère Municipale
PAOFAI Lory	Conseillère M		X	OPUTU Lorna, Conseillère Municipale
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	FRITCH Edgar, Conseiller Municipal
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M		X	TEAUROA Jimmy, Conseiller Municipal
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	LUCAS Lucie, Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	BOURINEAU James, Conseiller Municipal
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

VILLE DE MAHINA  
 Bureau du courrier

28-10-15 N°: 8869

Expéditeur: [ ] Ref: [ ] Date: [ ]

Tecana DGS B. Com  
 DGS B. CO 3

FE DRD

VIA DRE

HF B. Q OSTEP B. Tex B. B

YO D. CAP B. P. Object B. Soc B. Santé B. S. Inf B. Adm B. C

HF B. V 3. Ent. B. S. B. Culture B. Artisanat

HT

TF DFR Finances B. Trésorerie 1

M. P. DRH

L. V. C. DPM

Tecana D. C. B.

Observations:

**Constituant la  
délégation de la  
ville de Mahina au  
congrès des maires  
2015**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 12

Madame IRITI Chestine, Conseillère municipale a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles 2122-1 et 2122-2
- Vu la circulaire n° HC 1155/DIPAC/PJF/BJC/vo du 31 juillet 2012 et notamment son I-d.
- Considérant l'importance du congrès des maires dans le cadre de l'information des élus municipaux et des agents communaux et compte tenu des thèmes et ateliers spécifiques figurant au programme,

**EN SA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**ADOPTE**

**Article 1er :** Le conseil municipal autorise la participation au 98<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France qui se tiendra à Paris en novembre 2015.  
Cette délégation est formée de :

- Monsieur Frédéric FRITCH, 1<sup>er</sup> adjoint représentant le Maire
- Monsieur Warren AFO
- Madame Nathalie NEAGLE
- Monsieur Rodrigue MAHAA
- Monsieur Hervé TAPUTUARAI

Membre suppléant : Monsieur Joe MATITAI

**Article 2 :** La commune prendra en charge les frais de participation au congrès, les frais de transport Papeete/Paris/Papeete, les frais de transferts et les frais d'hébergement (petits déjeuner inclus)

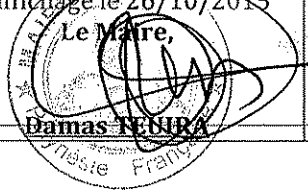
**Article 3 :** Chacune des personnes composant la délégation aura droit à une indemnité forfaitaire fixée selon l'arrêté n° 211/DAC du 23 juin 2008, prises en charge par le budget communal.

**Article 4 :** Les frais supplémentaires ou imprévus occasionnés dans le cadre du déplacement de cette délégation ne seront remboursés que sur présentation de justificatifs. Ces dépenses devront présenter un intérêt communal manifeste.

**Article 5 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi à la subdivision  
administrative  
le 26/10/2015  
et affichage le 26/10/2015



Fait et délibéré le 22 octobre 2015.  
Pour copie conforme au registre des délibérations

